

Alliance canadienne du camionnage  
*Appel à l'action: Sensibilisation des députés à propos  
de Chauffeur Inc.*



**Alliance canadienne du camionnage**  
555 Dixon Road, Toronto, ON M9W 1H8  
Tél: 416-249-7401 – Courriel: [govtaffairs@cantruck.ca](mailto:govtaffairs@cantruck.ca)  
Suivez-nous sur Twitter @cantruck et sur Internet à [www.cantruck.ca](http://www.cantruck.ca)



La raison de cette initiative est de vous demander votre aide pour relever le défi le plus urgent de notre industrie: le dossier Chauffeur inc.

Un nouveau cabinet fédéral a prêté serment le mercredi 20 novembre. Les ministres sont dans le processus de se mettre à jour sur leurs dossiers. Pour certains, il y a continuité, alors que pour d'autres, c'est le premier jour d'école. Dans les deux cas, le travail recommence.

Ce «renouvellement» nous offre l'occasion de faire avancer notre ordre du jour, mais il faut procéder rapidement et il doit s'agir d'un effort collectif.

Vous trouverez ci-dessous trois documents à télécharger:

1. Un [modèle de courrier électronique](#) à envoyer aux députés libéraux au pouvoir;
2. Un [modèle de courrier électronique](#) à envoyer aux députés de l'opposition;
3. Une [fiche d'information d'une page](#) sur le dossier Chauffeur inc., à joindre à chaque courrier électronique.

Ce [lien](#) vous aidera à trouver votre député, son parti et comment entrer en contact avec eux.

Comme vous le verrez dans les modèles de courriers électroniques partagés, nous vous demandons de nous prévenir dès que vous recevrez une réponse d'un député. Cela nous permettra de faire le suivi de nos efforts d'engagement et de tenter de coordonner des rencontres en personne.

Le dossier Chauffeur inc. constitue la problématique numéro un de l'industrie. Grâce à ces efforts et à votre appui continu, je suis persuadé que nous pouvons convaincre le gouvernement fédéral de s'attaquer à cet important problème.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

---

## Courriel aux députés libéraux

M. John Smith, P.M.

ou

L'honorable John Smith, P.C., M.P.

Chambre des communes

Ottawa, Ontario

K1A 0A6

**Remarque:** Les membres de la Chambre des communes qui sont membres du Conseil privé de la Reine conservent le titre «honorable» à vie et utilisent les initiales «P.C.» après leur nom. M.P. : Membre de la Chambre des communes P.C., M.P.: Membre du Conseil privé et membre de la Chambre des communes.

Cher Monsieur / Madame / Madame (nom),

Au nom de l'Alliance canadienne du camionnage (ACC), je vous félicite pour votre récente élection au poste de représentant de la circonscription et des électeurs de (indiquez le nom de la circonscription ici).

L'ACC est une fédération des associations de camionnage provinciales du pays. Avec plus de 4 500 transporteurs membres, l'Alliance représente un large éventail de l'industrie, quelle que soit la taille du transporteur, les régions, le type de marchandises et les spécialités. L'Alliance est le représentant national de l'industrie du camionnage et de ses points de vue sur les questions politiques, réglementaires et législatives. L'industrie emploie plus d'un million de Canadiens d'un océan à l'autre.

L'ACC était fière de travailler avec le gouvernement tout au long de son mandat précédent sur d'importantes problématiques relatives aux transports, à la sécurité et à la fiscalité. L'ACC aimerait une nouvelle fois rendre hommage aux ministres Marc Garneau et Patty Hajdu, pour leur engagement, leur travail inlassable et leur leadership dans deux dossiers en particulier: la tragédie des Broncos de Humboldt et le dossier "Chauffeur inc.", une pratique consistant à incorporer les chauffeurs et à les faire conduire des véhicules appartenant à l'entreprise, afin d'éviter les taxes et les normes du travail. Bien que beaucoup de travail ait été accompli, nous continuons à faire face à des défis dans ces domaines et dans d'autres.

En effet, comme vous l'avez peut-être vu au cours de la campagne fédérale, The Globe and Mail a fait état de pratiques de sécurité et de travail non sécuritaires parmi un nombre restreint mais croissant de sociétés de camionnage fraudeuses. L'ACC a clairement indiqué que ces comportements n'ont absolument aucune place dans l'industrie canadienne du camionnage. Mais ce qui préoccupe le plus l'ACC, c'est le fait que les pratiques opérationnelles des entreprises de camionnage dénuées de principes, souvent illégales, présentent une similitude frappante avec le transporteur impliqué dans la tragédie des Broncos de Humboldt. Ceci est profondément troublant et ensemble nous devons nous assurer de tout faire ce que nous pouvons pour éviter une autre tragédie.

Dans de nombreux cas, ces entreprises de camionnage dangereuses et imprudentes financent leurs opérations par le biais du régime fiscal de «Chauffeur inc.». L'ACC a mis en œuvre plusieurs mesures pour lutter contre cette pratique. La volonté de l'ACC de dénoncer sa propre industrie devrait en effet être un indicateur fort du sérieux qu'elle accorde à cette problématique. Cependant, pour vraiment s'attaquer à cette pratique et améliorer nos chances d'éviter une autre tragédie, nous avons besoin de votre aide.

En tant que député, vous exercez une énorme influence sur les domaines sur lesquels le gouvernement se concentre. L'ACC vous demande instamment d'envisager d'utiliser votre position pour inciter les nouveaux ministres à prendre les mesures suivantes. Premièrement, obtenir un engagement du ministre des Transports à continuer de collaborer avec l'industrie afin de relever les défis constants en matière de sécurité. Deuxièmement, obtenir un engagement de la part de la ministre du Travail à mettre fin au stratagème «Chauffeur inc.». Et enfin, obtenir l'accord de la ministre du Travail pour protéger les droits des conducteurs canadiens en matière de santé et de sécurité en collaborant avec la ministre du Revenu national pour mettre fin au stratagème «Chauffeur inc.».

Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter la fiche d'information ci-jointe. Entre-temps, le président de l'ACC, Stephen Laskowski ([stephen.laskowski@ontruck.org](mailto:stephen.laskowski@ontruck.org)) serait heureux de pouvoir discuter de cette question et d'autres questions urgentes avec vous dès que vous le pourrez.

Merci de votre attention et encore une fois, félicitations.

Cordialement,  
(Votre nom)

## Courriel aux députés de l'opposition

M. John Smith, P.M.

ou

L'honorable John Smith, P.C., M.P.

Chambre des communes

Ottawa, Ontario

K1A 0A6

**Remarque:** Les membres de la Chambre des communes qui sont membres du Conseil privé de la Reine conservent le titre «honorable» à vie et utilisent les initiales «P.C.» après leur nom. M.P. : Membre de la Chambre des communes P.C., M.P.: Membre du Conseil privé et membre de la Chambre des communes.

Cher Monsieur / Madame / Madame (nom),

Au nom de l'Alliance canadienne du camionnage (ACC), je vous félicite pour votre récente élection au poste de représentant de la circonscription et des électeurs de (indiquez le nom de la circonscription ici).

L'ACC est une fédération des associations de camionnage provinciales du pays. Avec plus de 4 500 transporteurs membres, l'Alliance représente un large éventail de l'industrie, quelle que soit la taille du transporteur, les régions, le type de marchandises et les spécialités. L'Alliance est le représentant national de l'industrie du camionnage et de ses points de vue sur les questions politiques, réglementaires et législatives. L'industrie emploie plus d'un million de Canadiens d'un océan à l'autre.

L'ACC était fière de travailler avec les membres de tous les partis du gouvernement précédent sur d'importantes problématiques relatives aux transports, à la fiscalité et à la sécurité, telles la tragédie des Broncos de Humboldt et le dossier "Chauffeur Inc.", une pratique consistant à incorporer les chauffeurs et à les faire conduire des véhicules appartenant à l'entreprise, afin d'éviter les taxes et les normes du travail. Bien que beaucoup de travail ait été accompli, nous continuons à faire face à des défis dans ces domaines et dans d'autres.

En effet, comme vous l'avez peut-être vu au cours de la campagne fédérale, The Globe and Mail a fait état de pratiques de sécurité et de travail non sécuritaires parmi un nombre restreint mais croissant de sociétés de camionnage fraudeuses. L'ACC a clairement indiqué que ces comportements n'ont absolument aucune place dans l'industrie canadienne du camionnage. Mais ce qui préoccupe le plus l'ACC, c'est le fait que les pratiques opérationnelles des entreprises de camionnage dénuées de principes, souvent illégales, présentent une similitude frappante avec le transporteur impliqué dans la tragédie des Broncos de Humboldt. Ceci est profondément troublant et ensemble nous devons nous assurer de tout faire ce que nous pouvons pour éviter une autre tragédie.

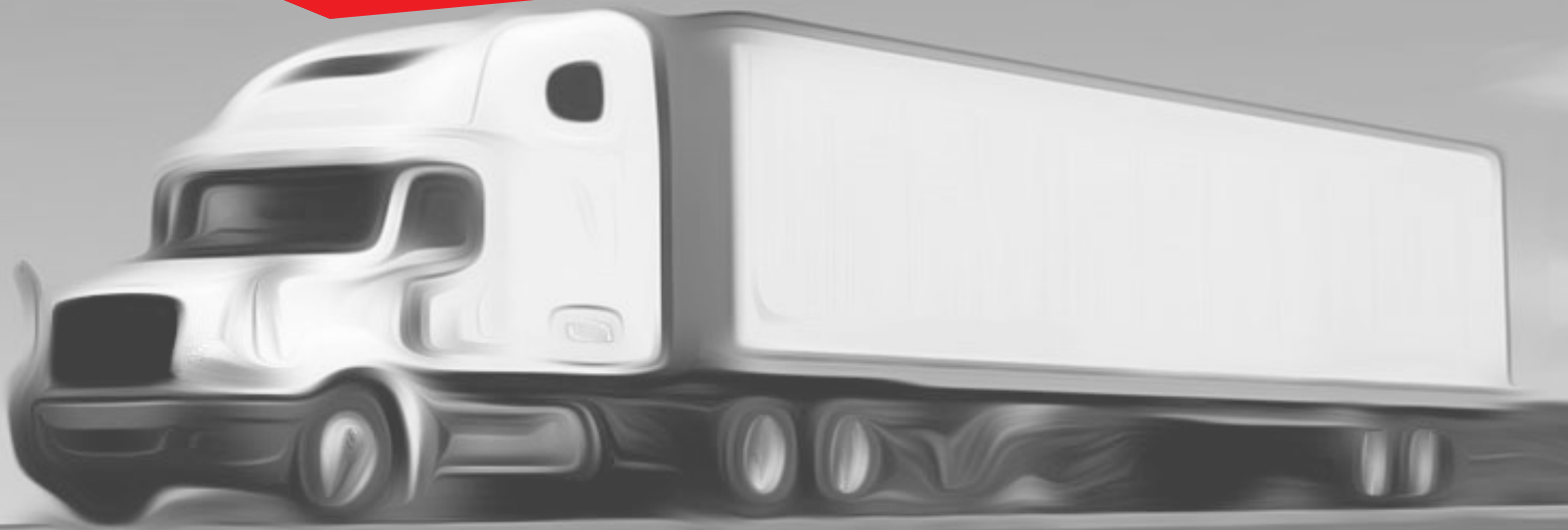
Dans de nombreux cas, ces entreprises de camionnage dangereuses et imprudentes financent leurs opérations par le biais du stratagème «Chauffeur inc.». L'ACC a mis en œuvre plusieurs mesures pour lutter contre cette pratique. La volonté de l'ACC de dénoncer sa propre industrie devrait en effet être un indicateur fort du sérieux qu'elle accorde à cette problématique. Cependant, pour vraiment s'attaquer à cette pratique et améliorer nos chances d'éviter une autre tragédie, nous avons besoin de votre aide.

En tant que député, vous exercez une énorme influence sur les domaines sur lesquels le gouvernement se concentre. L'ACC vous demande instamment d'envisager d'utiliser votre position pour inciter les nouveaux ministres à prendre les mesures suivantes. Premièrement, obtenir un engagement du ministre des Transports à continuer de collaborer avec l'industrie afin de relever les défis constants en matière de sécurité. Deuxièmement, obtenir un engagement de la part de la ministre du Travail à mettre fin au stratagème «Chauffeur inc.». Et enfin, obtenir l'accord de la ministre du Travail pour protéger les droits des conducteurs canadiens en matière de santé et de sécurité en collaborant avec la ministre du Revenu national pour mettre fin au stratagème «Chauffeur inc.».

Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter la fiche d'information ci-jointe. Entre-temps, le président de l'ACC, Stephen Laskowski ([stephen.laskowski@ontruck.org](mailto:stephen.laskowski@ontruck.org)) serait heureux de pouvoir discuter de cette question et d'autres questions urgentes avec vous dès que vous le pourrez.

Merci de votre attention et encore une fois, félicitations.

Cordialement,  
(Votre nom)



Alliance canadienne du camionnage  
*Appel à l'action: Lettre du transporteur concernant  
Chauffeur Inc.*



**Alliance canadienne du camionnage**  
555 Dixon Road, Toronto, ON M9W 1H8  
Tél: 416-249-7401 – Courriel: [govtaffairs@cantruck.ca](mailto:govtaffairs@cantruck.ca)  
Suivez-nous sur Twitter @cantruck et sur Internet à [www.cantruck.ca](http://www.cantruck.ca)



## **INSTRUCTIONS POUR LA LETTRE D'ENTREPRISE**

Aidez l'Alliance canadienne du camionnage (ACC) et Travail Canada à appliquer fermement les lois aux Chauffeurs inc.

Dans cette trousse, vous trouverez une lettre adressée à tous les chefs de partis leur demandant de faire appliquer les lois aux Chauffeurs inc. Veuillez la lire et si vous appuyez la position exprimée dans cette lettre, envoyez votre signature électronique, votre titre ainsi que le logo de votre société à [erica.giansante@cantruck.ca](mailto:erica.giansante@cantruck.ca).

Veillez également envoyer à Erica le nombre de camions que comprend votre flotte et le nombre total d'employés. Votre signature sera ajoutée au bas de la lettre contenue dans cette trousse et la taille de votre flotte. Le nombre d'employés sera ajouté globalement au chiffre total indiqué dans la lettre. Veuillez envoyer cette information **avant le 29 janvier 2020**.

En janvier, l'ACC enverra une lettre à tous les chefs de partis pour leur montrer la liste croissante de transporteurs souhaitant que l'on adresse la problématique Chauffeur inc. Aidez-nous à envoyer un message très fort à Ottawa concernant l'application des lois aux Chauffeurs inc.





## **LETTRE D'ENTREPRISE CONCERNANT CHAUFFEUR INC.**

Nous, les soussignés, représentons les milliers de Canadiens conformes qui travaillent avec fierté dans l'industrie du camionnage. Notre professionnalisme et notre engagement en faveur de la sécurité, de l'environnement et des droits des travailleurs sont incompatibles avec le comportement négligent du transporteur impliqué dans la collision de Humboldt, ainsi que des entreprises récemment rapportées dans les médias pour avoir manipulé et abusé des droits des travailleurs et des nouveaux immigrants.

Le modèle d'affaire de ce groupe restreint mais croissant d'exploitants de flottes malhonnêtes, est spécifiquement conçu pour favoriser la non-conformité et les activités illégales, dans le but d'éviter les coûts et les taxes nécessaires que nous devons payer en tant qu'entreprises familiales éthiques et citoyens responsables. C'est inacceptable.

Ces stratégies visant à éviter la conformité de la part des pires entreprises de notre industrie peuvent entraîner des tragédies, telles que l'augmentation du nombre de décès due à des collisions routières et des abus en matière de travail. Cela peut forcer et obliger la fermeture de petites et grandes entreprises de transport conformes à travers le Canada. En termes simples, le segment non conforme de l'industrie l'emporte et nous pensons que le gouvernement du Canada est en train d'abandonner la majorité des conducteurs respectueux de la loi.

Notre solution est assez simple: il suffit d'appliquer les lois en vigueur, en commençant par l'application immédiate par l'ARC et de Travail Canada de ces lois au stratagème qui permet de déclarer de manière erronée son statut d'emploi, connu sous le nom de Chauffeur inc., siphonne un milliard de dollars dans l'économie souterraine et alimente la croissance des transporteurs non conformes de notre industrie. Les entreprises qui utilisent des Chauffeurs inc. font perdre aux conducteurs les protections prévues par le Code canadien du travail et les indemnités en cas d'accident du travail, ne font aucune retenue sur la paie et utilisent ces gains obtenus de manière malveillante pour développer de manière exponentielle leur flotte non sécuritaires, tout en mettant en danger le grand public et en maltraitant les travailleurs canadiens. L'épidémie Chauffeur inc. se développe chaque année, et le gouvernement du Canada choisit de ne pas appliquer la loi.

En tant que membres de l'Alliance canadienne du camionnage, nous apprécions les mesures prises par le ministre des Transports, Marc Garneau, pour rendre obligatoires les Dispositifs de consignment

---

électroniques (DCE) et pour aider l'ACC à mettre en œuvre certains aspects de son Plan d'action en dix points, afin de rendre les autoroutes plus sécuritaires. Nous reconnaissons également la tentative de la ministre Hadju de commencer à reconnaître l'impact de la croissance de la problématique Chauffeur inc. Bien que l'ARC et Travail Canada aient collaboré avec l'ACC pour résoudre le problème, le temps de la discussion est écoulé et des actions doivent être entreprises. Il est essentiel que les deux agences aient une compréhension claire de ce qu'est exactement Chauffeur inc. et de l'ampleur du problème. Le processus exige maintenant que des mesures d'application de la loi soient prises, en envoyant les agents responsables de la conformité frapper aux portes des entreprises Chauffeur inc.

Et nous croyons que les actions prises par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (CSPAAT) constituent une bonne piste de solution.

Après avoir rencontré l'industrie du camionnage et analysé ses propres données, la CSPAAT de l'Ontario a convenu que Chauffeur inc. constitue une préoccupation croissante qui mérite une application immédiate. De ce fait, la CSPAAT a décidé de ne plus mener d'audits aléatoires au sein de l'industrie du camionnage. En 2019, des dizaines de parcs de camions en Ontario ont reçu des amendes de plusieurs milliers de dollars, dont certaines allant jusqu'à 250 000 dollars, pour les infractions liées à Chauffeur inc. Les travailleurs sont protégés et des conditions équitables ont été mises en place.

Il est possible que les lois qui régissent les commissions provinciales des différentes provinces ne permettent pas toutes de mener une opération similaire à celle observée par la CSPAAT de l'Ontario. Cependant, c'est le genre de mesures d'application de la loi qui doivent également être prises par l'ARC et Travail Canada. L'Alliance canadienne du camionnage serait heureuse d'avoir l'occasion de rencontrer le gouvernement du Canada pour expliquer ce processus et comment les organismes fédéraux peuvent reproduire exactement le même processus d'application de la loi du point de vue fédéral.

L'application d'actions coercitives à l'endroit des Chauffeurs inc. générera au moins un milliard de dollars dans les coffres d'Ottawa, tout en rendant les entreprises de camionnage plus sécuritaires et plus conformes aux normes sur les routes. La mesure fiscale la plus importante pour le transport routier n'est pas le bien-être des entreprises; c'est la simple application de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a échappé à de trop nombreuses flottes peu scrupuleuses. Rendons nos routes plus sécuritaires, nos entreprises de camionnage conformes plus compétitives et protégeons les droits des conducteurs de camion qui travaillent dur en mettant fin au stratagème Chauffeur Inc.

Les soussignés vous demandent de contacter le président de l'Alliance canadienne du camionnage, Stephen Laskowski ([stephen.laskowski@ontruck.org](mailto:stephen.laskowski@ontruck.org)), pour commencer à élaborer une stratégie concernant Chauffeur inc. Il est temps d'agir et la majorité conforme et respectueuse des lois de notre industrie attend votre réponse.

---





**Alliance canadienne du camionnage**  
***Appel à l'action: Pétition des chauffeurs contre***  
***Chauffeur Inc.***



**Alliance canadienne du camionnage**  
555 Dixon Road, Toronto, ON M9W 1H8  
Tél: 416-249-7401 – Courriel: [govtaffairs@cantruck.ca](mailto:govtaffairs@cantruck.ca)  
Suivez-nous sur Twitter @cantruck et sur Internet à [www.cantruck.ca](http://www.cantruck.ca)



## **INSTRUCTIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION À LA PÉTITION CONTRE CHAUFFEUR INC.**

### **Chauffeurs contre Chauffeur inc.**

La cible visée par les mesures d'application prises par l'Agence du Revenu du Canada (ARC) et Travail Canada contre les Chauffeurs inc. doit être double: les entreprises et les conducteurs. Le renforcement des mesures d'application des lois auprès des entreprises représente un défi, tout comme pour les chauffeurs. L'Alliance canadienne du camionnage (ACC) croit fermement qu'il faut rappeler au gouvernement du Canada que non seulement les entreprises conformes sont traitées injustement par le défaut d'application des lois à l'endroit des Chauffeurs inc., mais également les conducteurs. Afin d'atteindre cet objectif, l'ACC vous encourage à demander à vos chauffeurs de signer une pétition qui sera envoyée au gouvernement du Canada, dans laquelle il est demandé que des mesures d'application de la loi soient prises à l'encontre des entreprises et des chauffeurs qui participent au stratagème de Chauffeur inc. Un exemple de la pétition est contenu dans cette trousse. Pour télécharger la pétition, cliquez [ici](#). Sachez que la loi exige qu'une pétition soit présentée à la Chambre des communes. S'il vous plaît assurez-vous que toutes les pétitions complétées envoyées à l'ACC incluent la page de couverture de la pétition, ainsi que les pages portant les signatures et les adresses. Pour être une pétition légale, le document doit contenir au moins 25 signatures. Une fois la pétition complétée, veuillez numériser le document en format PDF et l'envoyer par courrier électronique à Erica Giansante de l'ACC ([erica.giansante@cantruck.ca](mailto:erica.giansante@cantruck.ca)). Veuillez également envoyer par courrier l'original de la pétition signée, à l'attention d'Erica, au 555, rue Dixon, Toronto (Ontario) M9W 1H8. Veuillez envoyer toutes les pétitions à l'ACC **avant la fin janvier 2020**.

---



## PÉTITION DES CHAUFFEURS CONTRE CHAUFFEUR INC.

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Canada d'appliquer les lois fiscales fédérales aux entreprises de camionnage et conducteurs qui participent au stratagème fiscal connu sous le nom de Chauffeur inc.

Nous représentons des milliers de conducteurs commerciaux canadiens conformes dans l'industrie du camionnage, qui font bouger l'économie du Canada en toute sécurité, tous les jours. Notre professionnalisme et notre engagement envers la sécurité et la conformité sont incompatibles avec le comportement négligent des exploitants non sécuritaires au Canada.

Le modèle Chauffeurs inc. n'est pas équitable envers nous et envers toutes les Canadiennes et tous les Canadiens qui paient leurs impôts.

Nous exhortons le gouvernement du Canada à agir immédiatement pour mettre fin au stratagème fiscal de Chauffeur inc. pour le bien de l'industrie canadienne du camionnage, pour le bien de l'économie canadienne et pour le bien de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

### **Chauffeurs contre Chauffeur inc.**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Canada d'appliquer les lois fiscales aux entreprises de camionnage et conducteurs qui participent à cette pratique d'évasion fiscale connue sous le nom de Chauffeur inc. Les soussignés représentent les milliers de conducteurs commerciaux canadiens conformes de l'industrie du camionnage. Nous faisons bouger l'économie canadienne en toute sécurité. Notre professionnalisme dédié et notre engagement envers la sécurité et la conformité est incompatible avec le comportement négligent des exploitants non sécuritaires au Canada, dont vous avez parlé dans les médias. Contrairement à ces chauffeurs de camion et entreprises, nous payons également nos taxes.

	<b>Signatures (Citoyens canadiens ou résidents seulement) (Veuillez signer votre nom, ne pas imprimer)</b>	<b>Adresses</b>
1.		
2.		

**Chauffeurs contre Chauffeur inc.**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Canada d'appliquer les lois fiscales aux entreprises de camionnage et conducteurs qui participent à cette pratique d'évasion fiscale connue sous le nom de Chauffeur inc. Les soussignés représentent les milliers de conducteurs commerciaux canadiens conformes de l'industrie du camionnage. Nous faisons bouger l'économie canadienne en toute sécurité. Notre professionnalisme dédié et notre engagement envers la sécurité et la conformité est incompatible avec le comportement négligent des exploitants non sécuritaires au Canada, dont vous avez parlé dans les médias. Contrairement à ces chauffeurs de camion et entreprises, nous payons également nos taxes.

	<b>Signatures (Citoyens canadiens ou résidents seulement) (Veuillez signer votre nom, ne pas imprimer)</b>	<b>Adresses</b>
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		

---